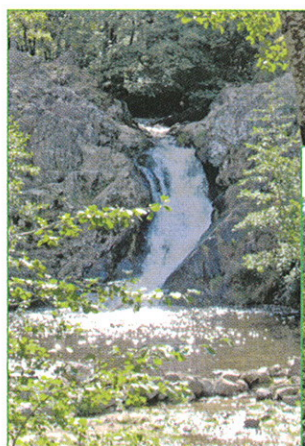


FICHE
PAYSAGE

TRAITER UN ÉLÉMENT PARTICULIER DANS LE PAYSAGE

La problématique



L'ŒIL, QUI BALAIE UN PAYSAGE, SIMPLIFIE L'IMAGE PERÇUE ENTRE LES LIGNES STRUCTURANTES DE CE PAYSAGE, ET RETIENDE LES POINTS PARTICULIERS SUR LESQUELS IL SE FOCALISE (ÉLÉMENTS REMARQUABLES OU POINTS NOIRS PAYSAGERS).



Des éléments particuliers tels qu'un pylône, une cascade, un bloc rocheux ou les bâtiments d'une décharge marquent l'esprit de l'observateur et contribuent à définir sa perception du paysage.

La démarche proposée

1^{ÈRE} ÉTAPE : CARACTÉRISER LES ÉLÉMENTS PARTICULIERS.

Les éléments considérés comme positifs (blocs rocheux, murets en pierre, haies plessées, arbres remarquables, point d'eau, calvaire, chapelle...) font partie de la mémoire collective et sont en cohérence avec le paysage perçu. Au contraire les points noirs (décharge, pylône, hangar métallique, baraque de chasse mal entretenue...) contribuent à déprécier la perception du paysage et nécessitent un effort d'intégration.

2^{ÈME} ÉTAPE : TRAITER CES ÉLÉMENTS PARTICULIERS

- Les éléments positifs seront valorisés par une gestion adaptée de leurs abords.
- Les points noirs demanderont une démarche tendant à minimiser leur impact.
- Les actions sylvicoles entreprises éviteront de créer de nouveaux points noirs.

1^{er} cas : valoriser un élément positif

Quelques exemples d'actions possibles :

- Création d'un panorama sur un élément positif (étang, château...), obtenu sous forme de filtre à travers un peuplement clair et élagué ou en ouvrant un cône de vision.
- Mise en valeur d'éléments positifs (blocs rocheux, arbre remarquable, calvaire, stèle liée à la résistance...) avec des interventions forestières qui s'attacheront à dégager l'élément remarquable pour le faire ressortir tout en gardant un écrin de verdure adapté.



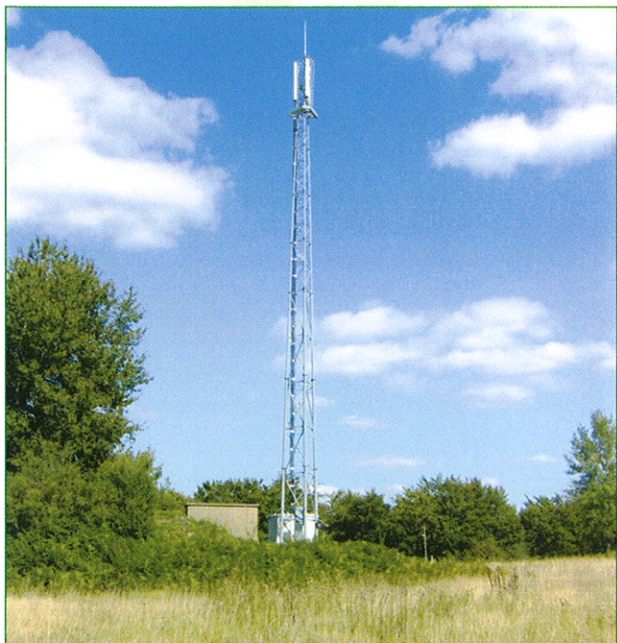
- Maintien de tiges individualisées, en bordure de chemin lors d'une exploitation forestière, pouvant devenir avec le temps des arbres remarquables.



2^{ème} cas : Traiter un point noir paysager existant

- Atténuer la perception d'un point noir (pylône, carrière, cabane de chasse mal entretenue...) en l'intégrant dans une plantation qui devra s'harmoniser avec les peuplements voisins.
- Soigner les interventions forestières (remise en état des chemins après exploitation, marquage à la peinture discret, démantèlement des rémanents...).

- Retirer les équipements d'accueil dégradés. Il est préférable de ne pas avoir de mobilier plutôt que de donner l'image d'un site non entretenu.



Point noir dans le paysage



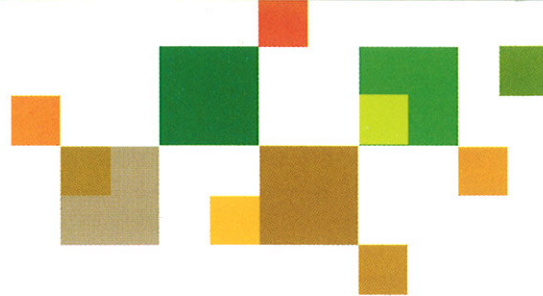
Pylône en cours d'intégration



Pylône intégré



TRAITER UN ÉLÉMENT PARTICULIER



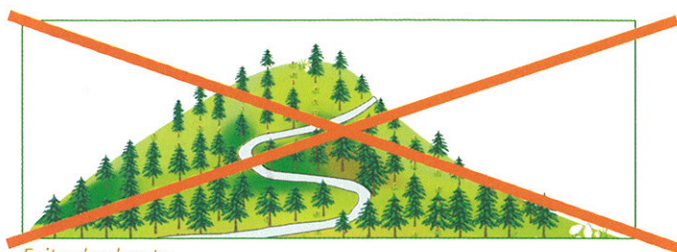
3^{ème} cas : Eviter de créer un point noir :

Exemple de la création d'une route forestière sur versant.

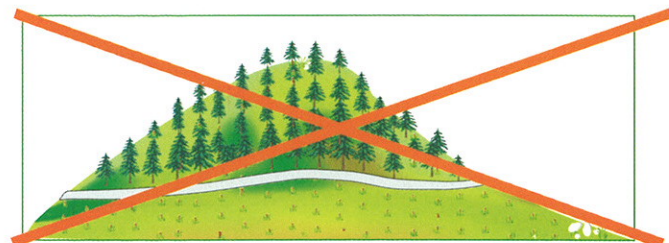
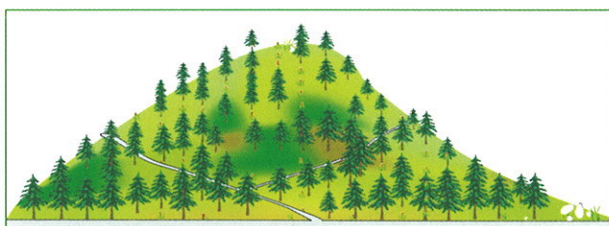
Cet ouvrage particulier est un élément structurant du paysage. En fonction de son tracé, il peut aussi bien apparaître comme un élément positif que comme un point noir paysager.

- Prendre en compte les points de vue du projet (voir fiche "Votre forêt dans le paysage").
- Adapter le tracé au caractère du site.

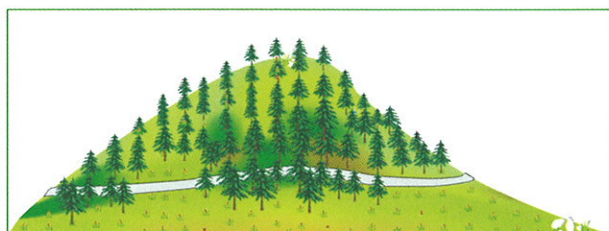
- Eviter les lacets et les talus importants.
- Veiller à l'intégration des places de dépôt et de retournement.
- Conserver, dans la mesure du possible, la sinuosité d'un chemin existant.
- Conserver les vestiges constituant des repères paysagers ancrés dans la mémoire collective (ruines, alignements d'arbres prestigieux...).
- Travailler les peuplements situés à proximité d'ouvrage (voir fiche "Traiter une lisière de peuplement résineux").
- Préférer l'utilisation de matériaux locaux s'intégrant au milieu naturel.



Eviter les lacets



Ne pas faire correspondre les limites de peuplements avec la voirie



Pour avoir plus d'information sur les techniques présentées et sur les aides financières, vous pouvez contacter :



CRPF

18 bd Eugène Spüller - 21000 DIJON
Tél. 03 80 53 10 00



Direction territoriale Bourgogne - Champagne-Ardenne
11 C rue René Char - 21000 Dijon
Tél. 03 80 76 98 30



Parc naturel régional du Morvan
Maison du Parc - 58230 Saint Brisson
Tél. 03 86 78 79 00

Partenaire

